

VOTRE CPAM VOUS INFORME

De nouvelles modalités pour mieux vous accueillir

Profitez de nos services en ligne !

Mise à jour de votre carte Vitale, impression de votre attestation de droits, de paiement d'indemnités journalières, commande d'une carte européenne d'Assurance Maladie...

Pour vos démarches les plus courantes, la Cpm met à votre disposition des espaces libre-service accessibles aux horaires d'ouverture des accueils.

Vous y serez accueillis par des conseillers de la Cpm, disponibles pour vous accompagner dans l'utilisation des bornes multiservices et pour vous montrer les services proposés par notre site internet **ameli.fr**.

Vos démarches sont simplifiées et c'est plus rapide ! Vous pouvez également éditer les éléments dont vous avez besoin sur les sites internet de la CAF, de Pôle Emploi et de la Carsat.

Nouveau ! A votre disposition 7j/7 et 24h/24, des bornes multiservices à Nantes-Beaulieu et Saint-Nazaire. Elles sont à situées à l'extérieur de nos points d'accueil.

Un accueil possible sur rendez-vous

Nous vous recevons sur rendez-vous pour tous les dossiers complexes nécessitant une étude approfondie, ainsi que pour les dossiers CMU ressources. Pour les dossiers CMU, prenez rendez-vous au 3646* (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30).

Pour tous les autres motifs, adressez-vous directement aux accueils.

*prix d'un appel local sauf surcoût imposé par certains opérateurs de téléphonie fixe ou mobile

Si vous êtes dans une situation particulière, vous avez la possibilité d'être reçu en urgence.

Horaires d'ouverture de nos accueils principaux

Les horaires d'ouverture de nos trois accueils principaux (Nantes-Beaulieu, Nantes-Bretagne, Saint-Nazaire) ont été modifiés :

> 8h30 - 12h15

> 13h30 - 17h00.

Vos documents peuvent être déposés à tout moment dans les boîtes aux lettres extérieures.

Pour tout renseignement concernant votre situation ou votre dossier :

> consultez notre site internet, ameli.fr

> contactez la CPAM par mail depuis votre compte [ameli](http://ameli.fr).

L'Assurance Maladie, votre assureur solidaire en santé

Article adressé le : 04/03/2015